



CONFÉDÉRATION SUISSE

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle · Einsteinstrasse 2 · CH-3003 Berne
tél. +41 31 325 25 25 · fax +41 31 325 25 26

Berne, le 12 août 2005

notre référence: W7389
n° direct: +41 31 322 48 13

Déclaration de refus partiel au sens de la règle 17.5)a)iii) du règlement d'exécution commun (sur motifs relatifs)

Enregistrement international n° 831 047 JANET & JANET

Suite au refus provisoire du 26 janvier 2005 émis à l'encontre de l'enregistrement international mentionné ci-dessus, ainsi qu'à la décision de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle du 27 mai 2005 relative à la procédure d'opposition n° 7389 et conformément à la règle 17.5)a)iii) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque est **admise** à la protection en Suisse **uniquement** pour les produits suivants :

Cl. 18: sellerie; cuirs; imitations de cuir; peaux d'animaux; fouets, harnais.

Division des marques
Section opposition

Céline Emmenegger
Licenciée en Droit, avocate

